



Occupation illégale d'un appartement après décès conjoint pacsé

Par **franck**, le **12/01/2014** à **18:03**

bonjour à toutes et tous
la compagne pacsée de mon père jouit quand d'une manière effrontée de l'appartement de mon père qu'il lui a légué , mais la succession n'est pas dévolue et étant héritier réservataire elle devra me demander la délivrance du legs, mais cet appartement n'était pas leur résidence principale , rnde surcroit elle loue ce bien sans avoir "rien a se reprocher"d'après ses dires alors dans ce cas quels sont mes recours légaux ?
rn
merci de vos reponses

Par **Lag0**, le **13/01/2014** à **07:35**

Bonjour,
[citation]merci de vos réponses[/citation]
Encore faudrait-il qu'il y ait une question pour qu'il puisse y avoir des réponses...

Par **franck**, le **13/01/2014** à **07:55**

bonjour lag
nouupps ma question est : as t'elle le droit de s'octroyer ce bien ? et pourrais je lui réclamer les loyers de retards , même si ce bien lui appartient virtuellement pour l'instant .
rn
merci